Bureau Fédéral

Consultation à distance du 26 juillet 2021

Ont participé : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Public.

Mmes Carole FORCE, Agnès FAUCHARD, Nathalie LESDEMA, Stéphanie PIOGER et Frédérique PRUD'HOMME.

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON.

Les membres du Bureau Fédéral sont amenés à se prononcer sur deux questions d'actualité urgentes, notamment sur :

• Le port du masque. Selon le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, l'obligation systématique du port du masque a été levée dans les lieux rassemblant du public lorsque l'entrée est conditionnée au pass sanitaire, sauf si la situation épidémique locale l'exige (décision du préfet) ou sur décision de l'exploitant ou de l'organisateur. Aujourd'hui, le pass sanitaire est exigé pour tous les majeurs dans les lieux recevant plus de 50 personnes; à compter d'août 2021, le pass sera imposé systématiquement à tous les majeurs entrant dans un Etablissement Recevant du

Validation du Bureau Fédéral sur la fin du port du masque généralisé dans les lieux où le pass sanitaire est obligatoire, à la majorité des membres consultés.

L'extension de la période de mutation à Mayotte. La Ligue Régionale de Mayotte, lors de la réunion de son Comité Directeur du 28 mars 2021, a communiqué aux clubs un délai de période de mutation allant du 1^{er} juin au 15 juillet 2021 prenant référence à la mesure de prolongement qui avait été mise en place lors de la saison 2020/21. Déconfinée le mardi 25 mai, le Comité Directeur avait décidé de reprendre les compétitions le samedi 12 juin et de finir le samedi 3 juillet. Les clubs ont attendu la fin des compétitions pour commencer à faire leur demande de mutation et ont rencontré des difficultés dans la qualification des joueurs mutés.

En effet, cette extension de la période de mutation pour l'année 2021 n'ayant jamais été adoptée par la Fédération – et même définitivement rejetée lors du Bureau des 11 et 15 juin – l'interface FBI a été développée avec une période normale de mutation au 30 juin 2021.

La Ligue de Mayotte demande au Bureau Fédéral une exception pour maintenir, dans son territoire, cette mesure exceptionnelle qui avait été accordée lors de la saison 2020/21.

Validation du Bureau Fédéral sur l'extension exceptionnelle de la période de mutation au 15 juillet 2021 pour la Ligue de Mayotte, à la majorité des membres consultés.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le samedi 28 août 2021, à Nîmes.